

# Repenser le statut des travailleur.euse.x.s culturel.le.x.s à Genève

Comment envisager une pratique artistique  
et curatoriale hors des canaux de la vente et  
de l'institution, de manière durable,  
collective et viable ?

# QUELQUES CHIFFRES

## EN SUISSE,

- Pour 57% des artistes, la pratique artistique rapporte moins de CHF 10'000.- par année.
- Seuls 1.1% des artistes gagnent CHF 100'000.- ou plus par année de leur pratique artistique.
- 45% des artistes consacrent entre 35 et 70 % de leur temps à un emploi alimentaire.
- Pour 45.7% des répondants, le revenu mensuel brut est inférieur ou égal à 3000 CHF, tous revenus confondus.
- Le travail de création et de conception en arts visuels est à 87% indépendant et non soumis à des cotisations.
- 27% des artistes répondants déclarent réinvestir plus de la moitié de leurs revenus dans leur pratique artistique.

**Suisse Culture Sociale**

Etude menée en 2016 sur 2'422 artistes toutes disciplines confondues en Suisse, dont 484 en Arts Visuels.

[www.suisseculturesociale.ch](http://www.suisseculturesociale.ch)

**The New artist**

Etude menée entre octobre 2016 et février 2017 sur 457 artistes visuel.le.x.s en Suisse.

[www.thenewartist.net/fr/resultate/](http://www.thenewartist.net/fr/resultate/)

**The creative independant**

Etude menée en 2017 sur 1'016 artistes visuel.le.x.s dans 52 pays (principalement USA, Canada et France).

[www.thecreativeindependent.com/artist-survey/](http://www.thecreativeindependent.com/artist-survey/)

# ENGAGEMENT

\* **Artiste** est employé pour parler des personnes dont le travail est présenté dans le domaine de l'art contemporain et comprend donc ici: les artistes visuel.le.x.s, les interprètes, les théoricien.ne.x.s, les danseur.euse.x.s, les poètes, les cinéastes, les écrivain.e.x.s et les musicien.ne.x.s, entre autres.

L'ouverture d'un espace d'art indépendant à Genève engendre pour nous naturellement la question du financement et de la rémunération. Dans un contexte où la production de contenus artistiques est communément rétribuée sous la forme de l'exposition, l'économie de l'art – surtout au niveau autogéré ou alternatif – se fait sur la base d'un travail gratuit, d'une force de travail non-payée.

Dans notre projet, nous intégrons les formalités administratives à notre réflexion théorique sur la création d'un espace indépendant à Genève. Nous considérons ainsi les recherches et demandes de financement comme faisant partie intégrante de notre démarche curatoriale. Cela nous permet d'esquisser de nouvelles structures qui pourraient être mises en place, dans l'optique d'une transition entre le modèle actuel de financement de l'art contemporain et un modèle plus égalitaire, favorisant la création indépendante et non-structurée par les rapports de pouvoir et de concurrence inhérents au système en place.

Dans ce cadre, nous considérons que la mise en place systématique de cachets symboliques pour toute production de contenus artistiques est nécessaire dans la dynamique d'un changement de statut des travailleur.euse.x.s culturel.le.x.s. En nous engageant dans une réflexion sur les modes de régulation et de rémunération possibles à mettre en place dans un projet comme le nôtre, nous nous appuyons sur l'initiative états-unienne W.A.G.E. ([www.wageforwork.com](http://www.wageforwork.com)). Le but de cette dernière est de réguler le travail artistique à travers la mise en place d'une certification pour les institutions à buts non-lucratifs qui garantissent dédier une partie de leur budget aux cachets pour les artistes.

Dans le cadre de nos activités, nous appliquons donc le barème de rémunération par cachets institué par W.A.G.E. En plus de la prise en charge des frais de production et des éventuels frais de transport et de logement, un cachet est ainsi versé à chaque artiste intervenant dans l'espace 3353.

# POURQUOI PARLER DE RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL ARTISTIQUE ?

Actuellement, la scène des arts visuels semble être sous l'effet d'un double-mouvement contradictoire. D'une part une forte dynamique de professionnalisation est à l'oeuvre à travers l'administrativisation du travail de l'artiste et le système de formation; de l'autre la non-régulation et la non-rémunération des pratiques artistiques empêchent de considérer cette activité réellement comme un travail.

À Genève, l'économie de l'art (particulièrement pour les structures autogérées ou alternatives, mais également pour les institutions bien établies) se fait presque toujours sur la base d'un travail gratuit. Les institutions de subventionnement prennent majoritairement en compte les coûts de production mais (pratiquement) jamais la rémunération, même symbolique, du travail artistique. Dans un système où *artiste* est vu comme une vocation, justifiant ainsi le travail *par amour*, la production de contenus artistiques est ainsi communément rétribuée sous la forme de l'exposition, de la visibilité du travail. Cette politique culturelle confronte ainsi les artistes à des situations très précaires et oblige (quasi) systématiquement les acteur.rice.x.s de la scène à cumuler une double activité (artistique et alimentaire). La structure économique de la sphère des arts visuels est ainsi caractérisée par un désalignement. D'une part, l'impression que les possibilités sont grandes, car il existe de nombreuses et variées sources de financement et d'opportunités d'expositions, résidences, etc. De l'autre, un système de subventionnement impliquant que les pratiques artistiques soient des activités à temps partiel, envisagées comme des semi-engagements et que les pratiques curatoriales indépendantes soient des expériences professionnalisantes, ayant pour but d'agir comme tremplins pour entrer par la suite dans des institutions culturelles. Ces activités ne sont ainsi structurellement pas considérées comme étant viables à long terme.

***L'artiste est très souvent l'unique personne au sein du musée ou de l'espace d'art à ne pas être rémunéré.e.x, malgré qu'il.elle.x soit celui.le.x qui en fournisse le contenu.***

La sphère des arts visuels semble avoir – pour la plupart – échappé à la standardisation du système salarial moderne. Il semble pourtant que cela soit le seul aspect de la société néo-

libérale qui ne soit pas appliqué encore aux mondes de l'art. En effet, de par son système de vente, la sphère artistique est déjà profondément ancrée dans les logiques du marché et alimente une industrie du luxe multimilliardaire. De plus, aujourd'hui, les modes d'organisation du travail artistique sont largement alignés – voire repris par – les tendances néolibérales d'appréhension et de (non)régulation du travail. Les différentes formes que peut prendre l'activité artistique (freelancing, intermittence, temps-partiel, multi-salariat) sont les symboles de l'hyperflexibilité contractuelle, menant à la perfection concurrentielle caractéristique du système capitaliste. Le.a créateur.rice.x représente la nouvelle figure idéale-typique du travailleur.euse.x néolibéral.e.x. L'artiste, tout comme l'auto-entrepreneur.euse.x, est soumis.e.x à une forte mise en concurrence par l'originalité et la différenciation, il.elle.x répond au modèle de la prise de risque, dans un marché hyperflexible et intermittent. Dans les deux cas, la dynamique de la carrière réussie équivaut à une mobilité ascendante au sein d'un monde stratifié de réseaux d'inter-connaissance et de collaboration récurrente.

Malgré cela, la question de la rémunération du travail artistique semble résister à toute régulation ou standardisation. Se pose ainsi la question de savoir si «l'activité de création est à proprement parler un travail, auquel cas ses processus et ses modes d'organisation économique et sociale seraient transposables à d'autres modes de production? Ou bien si elle relève de conditions si particulières qu'il faudrait la considérer comme un ailleurs du travail, voire comme son envers?».<sup>1</sup>

### *Aperçu de la situation en Suisse*

Actuellement, il n'existe en Suisse aucune législation ou réglementation régissant le travail artistique. Quelques organisations et institutions ont récemment pris position en faveur de la rémunération des artistes<sup>2</sup>, mais peu d'espaces d'art sont allés jusqu'à prendre position publiquement ou à introduire de réelles clauses à leurs budgets de fonctionnement. Néanmoins, depuis quelques années, plusieurs initiatives lancées par des artistes et collectifs artistiques eux-mêmes<sup>3</sup>

1 MENER, Pierre-Michel, *Portrait de l'artiste en travailleur*, p.5

2 Voir à ce sujet l'article de Samuel Schellenberg, «#paietonartiste», *Le Courrier*, édition du 28.03.2018

3 A Genève, trois collectifs sont très actifs: le GARAGE, Wages For Wages Against ainsi que Rosa Brux

vont dans le sens d'une revendication pour plus de régulation du travail artistique à Genève. La demande transversale étant celle d'être rémunéré en tant qu'artiste, les propositions sont notamment d'introduire dans les conventions de subventionnement des conditions quant à la rémunération du travail artistique, par le biais de barèmes et de contrats entre artistes et institutions.

### ***Comment intégrer ces revendications à la pratique de gestion d'un espace d'art indépendant à Genève ?***

La question posée est *Comment envisager une pratique artistique et curatoriale hors des canaux de la vente et de l'institution, de manière durable, collective et viable ?*

La naissance de l'espace permet ainsi une réflexion sur les significations qu'implique l'ouverture-même d'un espace d'art à Genève, ainsi que sur les moyens possibles à mettre en place pour trouver des formes d'économies viables. Le projet ne vise pas à s'instituer ni à imiter des structures institutionnelles et leur fonctionnement, mais à défendre sa position autonome et autogérée (avec toutes les difficultés et libertés que cela comprend).

### ***W.A.G.E. «Asking to be paid for cultural value in capital value»***

Dans le cadre d'une réflexion sur les modes de régulation et de rémunération possibles à mettre en place dans un projet comme le nôtre, nous nous appuyons sur l'initiative états-unienne W.A.G.E. dont le but est de réguler le travail artistique à travers le paiement de cachets pour les artistes par les institutions à buts non-lucratifs. W.A.G.E. a créé une certification pour les espaces d'art et institutions s'engageant à dédier 0.2% de leur budget annuel opérationnel aux cachets pour les artistes. Plus d'une cinquantaine d'institutions sont ainsi déjà certifiées aux Etats-Unis et l'organisation est actuellement entrain de préparer un système de certification en Europe. Lise Soskolne, l'administratrice principale de W.A.G.E. décrit son travail comme «une action critique et importante pour redéfinir la relation entre les artistes et les institutions, en tant que relation de travail et non plus comme une relation de charité». Le but de W.A.G.E. est ainsi de dés-exceptionnaliser

le travail de l'artiste, afin qu'il.elle.x se considère lui-même comme un.e.x travailleur.euse.x méritant une rémunération et que les institutions agissent envers lui.elle.x au même titre que tou.te.x.s les autres intervenante.x.s.

### ***W.A.G.E., un outil de travail***

L'initiative n'étant pas encore exportée en Europe, W.A.G.E. est utilisé comme un outil de travail symbolique pour gérer le budget et prendre position symboliquement sur la scène genevoise. Dans le contexte de la gestion d'un espace d'art indépendant à Genève, il s'agit d'une solution concrète et relativement facile à mettre en place, permettant d'engager des discussions avec les organismes accordant des subventions. En décidant d'appliquer le barème de W.A.G.E. dans la politique de l'espace, ce dernier est considéré en tant que moyen et non comme une fin en soi. Théoriquement, des retenues peuvent en effet être émises quant à la mise en place stricte du projet W.A.G.E. : premièrement, ce système de rémunération symbolique n'est pas une solution pouvant rendre totalement viable l'activité artistique sur la longue durée. De plus, l'instauration de cachets et non d'un modèle salarial à proprement parler, ne permet pas aux artistes de cotiser aux assurances sociales et de prévoyance professionnelle.

### ***Subventionnements en nature, partenariats et autres types d'économies***

Toujours dans le cadre d'une réflexion sur les moyens à mettre en place pour plus de viabilité d'un projet indépendant, une réflexion est menée sur les autres types et modes de financements et d'économies pouvant être mis en place dans le cadre de notre espace. Le but est ainsi que chaque élément – ou chapitre – de l'espace puisse être pris en charge par des soutiens de diverses formes. Des partenariats locaux et plus *relationnels* sont ainsi négociés afin de ne plus dépendre des institutions de subventionnement à 100% pour le bon déroulement de la programmation. Ces partenariats, moins formels, sont basés sur des échanges de visibilité ou de public et sont pensés comme des formes d'économies alternatives.

## *Penser plus loin*

Pour terminer, la volonté de rémunérer le travail artistique, ou de se faire rémunérer en tant qu'artiste doit s'accompagner d'un effort d'élaboration de politiques de régulation de l'activité artistique de la part de l'État. En prenant position pour la rémunération des artistes, on arrive très rapidement au constat que les difficultés rencontrées dans la revendication d'une juste rémunération du travail artistique sont en grande partie liées à l'inexistence d'un statut légal pouvant encadrer cette activité. En effet, en Suisse, un.e.x travailleur.euse.x dit-*classique* a deux manières de considérer son travail: le statut d'indépendant.e.x ou celui de salarié.e.x. En revanche, il n'existe aucune législation ou réglementation régissant le travail artistique dans le secteur des arts visuels, ce qui implique que les artistes ne sont souvent au bénéfice d'aucun statut de travailleur.euse.x légal pour leur activité. Occupant pour la plupart un emploi alimentaire pour gagner leur vie, ce sont ces activités salariées en dehors de la pratique artistique qui leur confèrent des droits et des prestations sociales. En revanche, ces dernières étant des activités à temps partiel, elles ne sont jamais suffisantes pour garantir une protection sociale correcte à long terme. La pratique artistique réside ainsi en dehors de tout cadre légal régissant l'activité.

Enfin, alors qu'il est déjà difficile d'insérer un montant disponible à la rémunération symbolique des artistes dans le budget de notre espace, tout le travail que nous allons effectuer en tant que curateur.rices et administrateur.rices sera, lui, entièrement bénévole. Se pose ainsi toujours la question de *Comment rendre possible le dégagement de sommes d'argent dédiées à rémunérer entièrement le travail effectué dans des initiatives telles que la nôtre et rendre ainsi réellement viable l'activité artistique indépendante ?*

Finalement, envisager l'art comme un travail peut être vu comme une étape afin d'arriver à une redéfinition de la notion de travail dans la société contemporaine. Rémunérer les artistes participe alors à penser la pratique artistique dans une logique de décroissance nécessaire – voire vitale, dans notre société actuellement – et permet de redéfinir les notions de *qu'est-ce que le travail ? et qui peut être artiste ?*

# BARÈME APPLIQUÉ

Dans le cadre de nos activités, nous appliquons le barème de rémunération par cachets institué par W.A.G.E. En plus de la prise en charge des frais de production et des éventuels frais de transport et de logement, un cachet est ainsi versé à chaque artiste intervenant dans l'Espace 3353.

Pour commencer, W.A.G.E. établit une différenciation de barèmes en fonction du budget annuel des dépenses opérationnelles d'un espace. Dans ce cadre, un niveau plateau, le *Floor Wage*, est la référence pour les espaces dont le budget annuel est situé en dessous de 500'000 dollars. 3353 étant situé dans cette catégorie, nous payons des cachets fixés par ce niveau plancher (ou plus élevés).

Pour 3353, le barème plancher employé est calculé comme suit :

- Exposition solo: 1000 CHF
- Projet solo: 600 CHF
- Exposition de 2 personnes: 500 CHF par artiste
- Exposition de groupe (3 – 5 artistes): 250 CHF par artiste
- Exposition de groupe (6+ artistes): 150 CHF par artiste
- Performance d'un travail déjà existant: 300 CHF
- Performance commandée, nouveau travail: 600 CHF
- Projection solo, avec apparition en personne: 100 CHF
- Événement avec 2 ou plus participant.e.s: 100 CHF
- Présentation d'artiste ou lecture: 150 CHF
- Conférence: 250 CHF
- Texte existant pour une publication: CHF 50 ou 0.025/mot
- Texte commandé pour une publication: 0.25 CHF/mot
- Taux journalier pour performeur.euse.s: CHF 25/h ou 125/j

# À GENÈVE ET EN SUISSE

- GARAGE (Groupe d'Action pour la Rémunération des Artistes à GENève)  
[www.garageneve.tumblr.com](http://www.garageneve.tumblr.com)
- Wages for Wages against  
[www.wagesforwagesagainst.org](http://www.wagesforwagesagainst.org)
- Rosa Brux  
[www.rosabrux.org](http://www.rosabrux.org)
- Association Lab-of-Arts, Genève  
[www.lab-of-arts.com](http://www.lab-of-arts.com)
- Art Work(er)s, ECAV

# AILLEURS

- Economie solidaire de l'art (FR)  
[www.economiesolidairedelart.net](http://www.economiesolidairedelart.net)
- Mondriaan Fund (NL)  
[www.mondriaanfonds.nl/application/experimenteerreglement](http://www.mondriaanfonds.nl/application/experimenteerreglement)
- European Artists Rights (EARights)  
[www.earights.org](http://www.earights.org)
- The MU agreement (SE)  
[www.kro.se/in\\_english](http://www.kro.se/in_english)
- W.A.G.E. (US)  
[www.wagesforwork.com](http://www.wagesforwork.com)
- C.A.R.F.A.C. (CA)  
[www.carfac.ca/carfac-raav/fee-calculator.php](http://www.carfac.ca/carfac-raav/fee-calculator.php)

# KIOSQUE

- ABBING, Hans, *Why are Artists Poor: The Exceptional Economy of the Arts*, Amsterdam: Amsterdam University Press, 2002
- Art Work(er)s, *Blackout 0: Art Labour*, ECAV, November 2017
- BECKER, Howard, *Les mondes de L'art* (première édition en 1982), Paris: Flammarion, 2010.
- FOURNIER-LORENTZ, Emmanuelle, « Faut-il payer les artistes? », Le Courrier, édition du 25 août 2017
- MENGER, Pierre-Michel, *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Paris: Seuil, 2003
- RAAC, *Art, Culture et Création: Propositions en faveur d'une politique culturelle à Genève*, Genève: Labor et Fides, 2009
- SCHELLENBERG, Samuel, « Tous ensemble », Le Courrier, édition du 03 novembre 2017
- SCHELLENBERG, Samuel, « #paie-ton-artiste », Le Courrier, édition du 28 mars 2018
- SCHELLENBERG, Samuel, « Tout l'art d'être rémunéré », Le Courrier, édition du 08 janvier 2019
- WEEKS, Kathi, *The problem with work: Feminism, Marxism, Antiwork politics, and post-work imaginaries*, Durham and London: Duke University Press, 2011.

# SOUTIENS

*L'Espace 3353 est actuellement soutenu par les organismes suivants :*

- Ville de Carouge
- Fondation BEA pour jeunes artistes
- FPLCE
- Loterie Romande

# INFOS / CONTACT

*Recherche et textes de Julie Marmet  
Version 3 – juin 2019*

**Espace 3353**  
Rue du Tunnel 9  
1227 Carouge

[www.espace3353.ch](http://www.espace3353.ch)  
[contact.3353@gmail.com](mailto:contact.3353@gmail.com)

**Collectif HOY**  
Camille Kaiser  
Vicente Lesser  
Julie Marmet

*Tous les dons sont bienvenus*

**Informations bancaires**  
PostFinance  
N° de compte: 61-79608-2  
IBAN: CH36 0900 0000 6107 9608 2

